

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DIRECTION RÉGIONALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION  
ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES  
DÉPARTEMENT DU LOIRET  
IMMEUBLE LE COLIGNY  
122, 124 RUE DU FAUBOURG BANNIER  
45042 ORLÉANS CEDEX

Arrivée n° 2003 02425 du 13/11/2003  
Dossier n° 2003 0879  
Départ n°  
Réf : Demande n° 421/

Affaire suivie par Dominique PETIT  
Téléphone : 02.38.65.41.41  
Télécopie : 02.38.62.85.87  
Mél. : dd45@dgcrf.finances.gouv.fr

## RAPPORT D'INSTRUCTION

### SAS SAMADIS

**Demande de création d'un supermarché de 1600 m<sup>2</sup> à  
l'enseigne SUPER U à SANDILLON**

<b>Équipements commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup> hors de la zone de chalandise</b>			
<p>mais exerçant une influence sur celle-ci :</p> <p>Parmi les établissements cités par le demandeur, figurent les magasins situés à Chécy (hypermarché Intermarché, Bricomarché,) à 14 minutes de trajet-voiture, à Olivet (hypermarché Leclerc, Castorama, But, Darty) à 10 minutes de trajet-voiture.</p>			
<b>Autres projets</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la zone de chalandise : néant à la connaissance du service instructeur.</li> <li>• hors zone (mais exerçant une influence) : néant.</li> </ul>			
<b>Projets autorisés en C.D.E.C. en cours de réalisation :</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la zone de chalandise : néant</li> <li>• hors zone :</li> </ul> <p>Création à Saint Denis de l'Hôtel d'un supermarché Intermarché de 1100 m<sup>2</sup> de vente, autorisé par la CDEC du 24 octobre 2003.</p> <p>Extension de l'hypermarché Auchan à Olivet (+1508 m<sup>2</sup>) autorisé par la CNEC du 26/11/2002.</p>			
<b>Densités commerciales</b>			
<b>En m<sup>2</sup>/1000 habitants</b>	<b>Supermarchés</b>		<b>Hypermarchés</b>
	avant le projet	après le projet	Avant et après projet
Super U à Sandillon			
Densité zone de chalandise	194	266	0
Densité arrondissement d'Orléans	155	159	163
Densité Loiret	190	193	140
<p><b>Observations :</b> la densité des hypermarchés et supermarchés s'établira, après projet, à 322 m<sup>2</sup>/1000 habitants pour l'arrondissement d'Orléans et 333 m<sup>2</sup> pour le département.</p>			